



## **PROCÉDURE D'INSCRIPTION DES COMPÉTITIONS FÉDÉRALES 2023**

Les inscriptions des concours nationaux, supranationaux, internationaux et événementiels de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal se font à partir d'un formulaire en ligne.

Chaque organisateur doit remplir un formulaire avec les informations concernant sa compétition.

**Attention** : chaque compétition doit être saisie individuellement dans le formulaire.

### ➤ **Procédure d'inscription** :

- Saisie de la compétition :

<https://app.smartsheet.com/b/form/2170df68b23f49a7a0cb4aaae47ac931>

- Envoi d'un mail au comité départemental qui devra valider la compétition:
  - o En cas de réponse négative, l'organisateur sera informé du motif du refus ;
  - o En cas de réponse positive, le processus de validation continue;

Pour les comités départementaux, lors de la demande de validation, une case « *commentaires* » sera disponible tout en bas afin de justifier votre refus.

- Envoi d'un mail au comité régional qui devra valider la compétition :

En cas de réponse négative, l'organisateur et le comité départemental seront informés du motif du refus ;

Pour les comités régionaux, lors de la demande de validation, une case « *commentaires* » sera disponible tout en bas afin de justifier votre refus.

- En cas de réponse positive du Comité Régional, validation définitive par la FFPJP
- Envoi d'un mail à l'organisateur l'informant de la validation de la compétition.

### ➤ **Paiement** :

Parallèlement au processus de validation, le règlement de la cotisation fédérale pour la compétition devra être effectuée.

Réglez votre inscription soit :

Par chèque à envoyer au siège de la FFPJP, libellé à l'ordre de la FFPJP. Ce dernier ne sera pas encaissé tant que la compétition ne sera pas validée .

Par Virement bancaire . Le RIB de la FFPJP est présent sur le formulaire d'inscription. En cas de refus de validation, le remboursement sera effectué par la F.F.P.J.P.



| <b>Crédit Mutuel</b>  |              |                    |  |            |  |
|---|--------------|--------------------|--|------------|--|
| <b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>   |              |                    |  |            |  |
| Identifiant national de compte bancaire - RIB   |              |                    |  |            |  |
| Banque  | Guichet      | N° compte          | Clé  | Devise     | Domiciliation                          |
| <b>10278</b>  | <b>07944</b> | <b>00020711701</b> | <b>14</b>  | <b>EUR</b> | <b>CCM MARSEILLE VIEUX PORT CARNOT</b> |
| Identifiant international de compte bancaire  |              |                    |  |            |  |
| IBAN (International Bank Account Number)  |              |                    | BIC (Bank Identifier Code)   |            |  |
| <b>FR 76 10278079440002071170114</b>  |              |                    | <b>CMCI FR 2A</b>  |            |  |
| <b>Domiciliation</b><br>CCM MARSEILLE VIEUX PORT CARNOT<br>33 RUE DE LA REPUBLIQUE<br>13002 MARSEILLE<br>TÉL: 04 96 20 62 32  |              |                    | <b>Titulaire du compte (Account Owner)</b><br>FED FRANCAISE PETANQUE ET JEU<br>PROVENÇAL<br>13 RUE TRIGANCE<br>13002 MARSEILLE |            |  |
| Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de virements ou de prélèvements de votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards. |              |                    | PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ  |            |  |

### Montants :

100 € pour les nationaux,

250 € pour les supranationaux, internationaux et évènementiels

Tous les concours annexes sont compris dans le prix. Nous vous rappelons que toutes compétitions nationales et internationales jeunes sont exemptées de frais d'inscription au calendrier.

### ➤ Calendrier :

28 septembre : début de la campagne 2023

16 octobre : date limite des demandes faites par les clubs

23 octobre : date limite par les CD pour valider ou refuser

Entre le 24 et le 31 octobre validation ou refus par les CR et traitement des éventuels litiges géographiques ou de dates.

Entre le 1er et 15 novembre validation définitive par la commission des nationaux

16 novembre : publication du calendrier 2023

Si refus du CD => appel auprès du CR

Si refus du CR => appel auprès de la commission des nationaux

Si refus de la commission des nationaux => appel auprès du Comité Directeur